

Réunion de la confédération internationale des chefs d'établissement 7 au 12 juillet 2014

**Discours de Jacques Moret,
recteur de l'académie de Poitiers
chancelier des Universités de Poitou-Charentes
8 juillet 2014 – ESENE SR - Poitiers**

Je suis très honoré d'ouvrir cette réunion de la confédération internationale des chefs d'établissement qui, après l'Australie, se tient en France, pour la première fois, et je vous souhaite, au nom du Ministre de l'Education nationale la bienvenue.

Le ministre ne peut être présent aujourd'hui mais vous pouvez être certains qu'il portera une très grande attention à vos travaux. Il sera très sensible à vos débats car, vous le savez, les chefs d'établissements forment un rouage essentiel de notre système éducatif : tout à la fois garants de la pédagogie globale des établissements, chefs d'orchestre de la vie scolaire, responsables des personnels mais également courroie de transmission de la politique du ministre.

Je veux donc, au nom du ministre, vous rendre un hommage particulièrement appuyé pour votre implication dans les politiques éducatives.

Vous êtes ici à l'Ecole supérieure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, au cœur donc du système éducatif français.

Permettez-moi, quelques mots, de souligner les grands principes qui fondent l'Ecole de la République en France : la liberté d'enseignement, la gratuité, la laïcité, l'obligation scolaire, la neutralité, l'égalité des chances.

Le principe de liberté de l'enseignement est encadré par la loi du 31 décembre 1959 ; le service public d'enseignement coexiste avec des établissements privés, soumis au contrôle de l'État.

Le principe de gratuité de l'enseignement primaire public a été posé dès la fin du XIX^e siècle par la loi du 16 juin 1881 puis par la loi du 31 mai 1933 qui l'a étendu à l'enseignement secondaire.

En France donc, l'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements secondaires est gratuit.

Le principe d'obligation scolaire est énoncé dans la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, qui déclare l'instruction publique obligatoire.

Cette obligation s'applique à tous les enfants, à partir de 6 ans, français ou étrangers résidant en France.

À l'origine obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis de 14 ans en 1936, la scolarité est depuis, l'ordonnance du 6 janvier 1959, obligatoire jusqu'à 16 ans révolus.

Le principe de neutralité stipule que l'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves.

Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIX^e siècle, au fondement de notre République.

Les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886 instaurent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes.

L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été réaffirmée par la loi du 9 décembre 1905, loi de séparation des églises et de l'Etat, instaurant la laïcité de l'État.

Il a été remis en exergue l'an dernier à travers la charte de la laïcité qui est désormais affichée dans tous les établissements éducatifs de France et à travers l'obligation qui est faite à tous ces établissements d'arborer les drapeaux français et européens ainsi que la devise de la République.

Enfin, **le principe d'égalité des chances**. Le chapitre premier du Code de l'Éducation, qui réunit l'ensemble des dispositions relatives au système éducatif français, déclare que **l'éducation est la première priorité nationale** et que le service public de l'éducation, conçu et organisé en fonction des élèves et étudiants, contribue à l'égalité des chances de tous...

Si ces grands principes qui fondent notre Ecole ne sont pas remis en cause, vous n'ignorez pas, les comparaisons internationales l'ont montré, que l'Ecole n'atteint pas les objectifs de réussite fixés par la Nation.

Pour ne retenir que l'essentiel, l'enquête **PISA** pointe en France un niveau moyen en mathématiques en baisse.

Bien plus, l'édition 2012 montre l'augmentation du poids des déterminismes sociaux sur la performance des élèves français. Alors que les scores des élèves les plus favorisés situent la France parmi les pays les plus performants, les scores des élèves les moins défavorisés la placent en bas du tableau.

De plus, la dispersion des résultats des élèves français sur l'échelle de score est plus grande en 2012 qu'en 2003. L'écart entre les 25 % les plus faibles et les 25 % les plus performants augmente de 10 points, ce qui place la France parmi les pays les plus inégalitaires selon ce critère et montre un accroissement des inégalités entre 2003 et 2012.

Le constat est donc sévère et insupportable.

Il était indispensable de réagir.

Le Gouvernement a donc engagé depuis un an et demi la refondation de l'Ecole de la République, pour réduire ces inégalités et favoriser la réussite de tous. La **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** a été publiée au Journal officiel du mardi 9 juillet 2013. Elle concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation, de faire une École juste pour tous et exigeante pour chacun.

Des moyens importants ont été engagés pour mener différentes réformes :

- **La priorité au primaire,**
- **La refonte de la formation des enseignants avec la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation,**
- **Une nouvelle organisation du temps scolaire, destiné à centrer les apprentissages fondamentaux de l'écolier sur les périodes de la journée les plus favorables avec un étalement plus important sur la semaine,**
- **Une stratégie numérique afin de faire entrer l'École dans l'ère du numérique,**
- **La lutte contre le décrochage scolaire,**
- **La rénovation des programmes,**
- **La redéfinition des métiers de l'enseignement,**
- **Le renforcement de l'éducation prioritaire,**
- **L'amélioration du climat scolaire.**

Mais la refondation de l'Ecole de la République ne peut être dissociée de **l'accompagnement du plus grand nombre vers l'université**. Conforter les parcours de nos lycéens et leur faciliter l'entrée dans des cursus universitaires c'est mieux les préparer aux évolutions de nos métiers et à la spécialisation de plus en plus marquée que sera celle des emplois futurs.

La refondation de l'Ecole c'est aussi assurer les passerelles vers le monde universitaire. Depuis quelques années l'université française se modernise, s'ouvre au monde socio-économique. La loi de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013 a pour finalité d'aider à la restructuration du paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour les établissements universitaires, des mesures liées à la réussite étudiante, au rayonnement national et international de leurs formations et de leurs activités de recherche nécessitent en particulier d'ajuster les gouvernances des établissements et de regrouper leurs complémentarités au sein d'ensemble plus grands que les universités actuelles. Des universités par leurs regroupements pourront demain faire valoir des compétences associées de formation et de recherche de haut niveau, dans différents domaines stratégiques, qui deviendront alors bien visibles aux yeux de nos partenaires internationaux.

Ces évolutions, tant pour la France que le monde de demain, sont stratégiques et confortent la refondation nécessaire de l'Ecole.

La réussite de cette refondation repose sur l'engagement et sur la mobilisation de chacun des acteurs à tous les niveaux.

Mais elle repose en tout premier lieu, puisque l'efficacité et l'équité de l'enseignement dépendent d'une dynamique locale, sur les chefs d'établissement.

Et je ne dis pas cela seulement pour faire le lien avec les thématiques de cette journée, à savoir la gouvernance des établissements scolaires, la formation et l'évaluation des chefs d'établissement et souligner ainsi leur pertinence, **mais parce que c'est une réalité et un enjeu important.**

L'école qui vous accueille, l'ESENER, a pour mission, entre autres, la formation des personnels de direction, elle forme aussi les inspecteurs et les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Elle est le lieu idéal pour cette rencontre puisque l'on pourrait définir l'ESENER comme un centre inter-catégoriel de haut niveau d'échanges, de débats et de recherches sur le management éducatif au service de la refondation de l'Ecole.

Nuls doutes donc que vos apports sur la gouvernance des établissements scolaires, sur la question de la formation et de l'évaluation des chefs d'établissement, sur la question de l'équité et de l'accès à l'éducation pour tous, contribueront à améliorer les pratiques de chacun et donc à favoriser la réussite de tous les élèves.

Je vous remercie.